DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.198

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif - année 2023

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024
Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **62**
Nombre de pouvoirs: **10**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :
Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :
Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):
Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024	**DELIBERATION N°2024.11.198**

Rapporteur : Thierry HUREAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2023

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition :PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux :[20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes
ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

Après le vote du compte administratif 2023 par délibération n°2024.06.99 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 13 juin 2024, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2023.

Il a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement non collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'assainissement non collectif,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Vu la commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de GrandAngoulême.

Pour : 72 **Contre :** 0 **Abstention :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE** **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** **ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

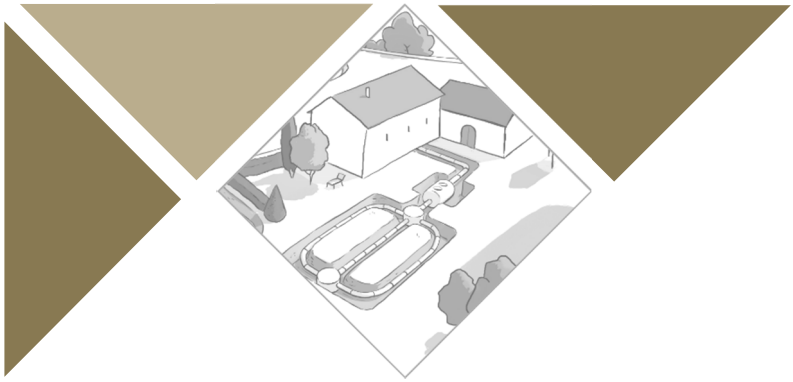

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement non collectif

GrandAngoulême

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé de réception en préfecture
Publication : 21/11/2024

Document établi par

CHARENTE EAUX
ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS

Document établi le 10-09-2020

Sommaire

PRIX & QUALITE **0**

DU SERVICE PUBLIC **0**

1. Caractérisation technique du service **2**

1.1. Présentation du territoire desservi 2

1.2. Cadre contractuel 2

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service 2

1.4. Estimation de la population desservie 2

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service **3**

2.1. Modalités de tarification 3

2.2. Les Recettes du service 4

3. Activités du service **5**

4. Indicateurs de performance **6**

4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) 6

4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) 6

Annexe 1. Bilan d'activités **8**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GrandAngoulême (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL-ET-GIGET, VOULGÉZAC, VOUZAN

1.2. Cadre contractuel

Le service est exploité en régie sur l'ensemble du territoire.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Il assure les tâches suivantes : application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

1.4. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 29 718 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 141 997.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 21 % au 31/12/2023 (21 % au 31/12/2022).

Le service public d'assainissement non collectif couvre un parc d'environ 14908 installations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC	20,00	22,00	+9%
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	100,00	105,00	+5%
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	100,00	105,00	+5%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité
Montant des contrôles réalisés	286 696,00
Montant de travaux réalisés	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
Total	**286 696,00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

3. Activités du service

Prestation	2022	2023	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	241	177	-26,56%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	197	130	-34,01%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	354	470	32,77%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	335	226	-32,54%
Avis sur certificat d'urbanisme		66	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

4. Indicateurs de performance

4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Points obtenus et valeur de l'indice par service par entité de gestion :

		Nombre de points max.	Points obtenus
Partie A		**100**	**100**
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	**20**
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	**20**
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	**30**
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	**30**
Partie B			
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	**0**
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	**0**
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	**0**

Pour 2023, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2022).

4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2022	2023	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	3347	3477	+3,88%
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	11 413	11 320	-0,81%
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.166 + VP267)	14 760	14 797	+0,25%
nombre d'installations contrôlés depuis la mise en place du service(VP.167)	14 871*	14 908*	+0,25%
Taux de conformité [%]	99,25 %	99,26 %	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

Annexe 1. Bilan d'activités

	Unité	2022	2023
Indicateurs clés			
Taux de couverture de l'ANC	**%**	**21%**	**21%**
Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP. 181)	hab.	146 503	141 997
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'ANC (D. 301)	hab.	30 440	29 718
Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (VP. 305)	Oui/non	oui	oui
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - A SAISIR	**0-140 pts**		
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - Calcul de vérification	**0-140 pts**	**100**	**100**
Partie A	**0-100 pts**	**100**	**100**
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	Oui/non	oui	oui
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (VP.171)	Oui/non	oui	oui
Partie B	**0-40 pts**	**0**	**0**
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)	Oui/non	non	non
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)	Oui/non	non	non
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)	Oui/non	non	non
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P.301.3) - A SAISIR	**%**		
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - Calcul de vérification	**%**	**99%**	**99,26%**
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)	Unité	14 871	14 908
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166)	Unité	3 347	3 477
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)	Unité	11 413	11 320
Financier			
Tarifs			
Tarif du contrôle de l'ANC (DC.196)	€	20,00	22,00
Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire) (DC.325)	€	100,00	105,00
Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire) (DC.326)	€	100,00	105,00
Budget global du service - Collectivité + Exploitant(s)			
Montant des recettes provenant des contrôles (DC.197)	€	239 620,00	286 696,00
Montant financier des travaux réalisés (DC.198)	€		
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire) (DC.327)	€		
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire) (DC.328)	€	0,00	
Abondement par le budget général (complémentaire) (DC.329)	€	0,00	
Assujettissement à la TVA (complémentaire) (DC.330)	Oui/non		
Dont budget Exploitant(s)			
Montant des recettes provenant des contrôles	€		
Montant financier des travaux réalisés	€		
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)	€		
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)	€		
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) - Calculs de vérification			
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) (DC.320)	Unité	30	36
Par taille en EH		**14 871**	**14 908**
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 307)	Unité	14 823	14 852
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 308)	Unité	18	20
Par type (individuel/regroupé)		**14 871**	**14 908**
Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées (DC. 309)	Unité	14 831	14 862
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements (DC. 310)	Unité	10	10
Par filière de traitement		**30**	**36**
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place (DC. 311)	Unité		
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué (DC. 312)	Unité		
Nombre d'installations agréées contrôlées (DC. 313)	Unité		
Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes) (DC. 314)	Unité		
Par mode d'évacuation des eaux		**30**	**36**
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire) (DC. 316)	Unité		
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire) (DC. 317)	Unité		
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire) (DC. 318)	Unité		
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé) (DC. 319)	Unité		
Parc			
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC. 306)	Unité	14 871	14 908
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)	Unité	241	177
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) (DC. 315)	Unité	0	1
Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) (VP.303)	Unité		
Parc existant			
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) (DC.321)	Unité	93	144
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)	Unité	689	696
Parc neuf/réhabilité			
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) (DC.322)	Unité	105	118
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) (DC.331)	Unité	102	71
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333)	Unité	197	130
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) (DC.342)	Unité	0	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) (DC.343)	Unité	102	71
Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire) (DC.341)	Unité	95	59
Niveau de service			
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)	Oui/non	non	non
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)	an(s)	8	8
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)	Oui/non		non
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)	Oui/non	oui	oui
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)	Oui/non	oui	oui
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)	Oui/non		non
Existence d'un délai maximal entre la demande et la réalisation de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)	Oui/non	oui	oui
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)	Oui/non	oui	oui
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)	Oui/non	oui	oui
Suivi des travaux par le service (O/N) (complémentaire) (VP.302)	Oui/non		non

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024111-198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024